

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 5 / FR

Date de révision: 12.04.2016

remplace la version : 4 / FR

Date d'impression 10.06.16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

FWR DC 1.0,

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits d'entretien et de nettoyage utilisés pour l'industrie graphique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

DC DruckChemie GmbH

Wiesenstr. 10

D - 72119 Ammerbuch

No. de téléphone +49 (0)7032 / 9765-0

No. Fax +49 (0)7032 / 9765-24

Service émetteur / Département sécurité des produits
téléphone

Adresse email de la labor@druckchemie.com

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf Berlin Tel. +49 (0)30-19240 (Information in German and English)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Skin Irrit. 2 H315

STOT SE 3 H336

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 2 H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Informations complémentaires

Teneur inférieure à 0,1 % en masse benzène

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 / FR

Date de révision: 12.04.2016

Date d'impression 10.06.16

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P331 NE PAS faire vomir.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE;Propane-2-ol

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)****HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

No. EINECS	921-024-6		
Numéro d'enregistrement	01-2119475514-35-XXX		
Concentration	>=	50	%
Classification	F, R11		
	Xi, R38		
	N, R51/53		
	Xn, R65		
	R67		

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Asp. Tox. 1	H304
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 2	H411

Propane-2-ol

No. CAS	67-63-0
No. EINECS	200-661-7
Numéro	01-2119457558-25-XXXX

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 5 / FR

Date de révision: 12.04.2016

remplace la version : 4 / FR

Date d'impression 10.06.16

d'enregistrement
Concentration \geq 1 < 10 %
Classification Xi, R36
F, R11
R67

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 5 / FR

Date de révision: 12.04.2016

remplace la version : 4 / FR

Date d'impression 10.06.16

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec des produits absorbant les liquides. Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Veiller à la bonne aération des locaux. Eviter la formation d'aérosol. Eviter les chocs, frottements et décharges électrostatiques. Risque d'inflammation!. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter le choc et le frottement. Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions. Tenir à l'écart des matières combustibles. Porter des chaussures à semelle conductrice.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur env. 5 env. 25 °C

Stabilité au stockage

durée de stockage : 12 mois

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 5 / FR

Date de révision: 12.04.2016

remplace la version : 4 / FR

Date d'impression 10.06.16

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage 3 Liquides inflammables
d'après TRGS 510

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Stocker au frais

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits d'entretien et de nettoyage utilisés pour l'industrie graphique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Liste TRGS 900
Valeur 1500 mg/m³

Éthanol

Liste Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
Valeur 1900 mg/m³ 1000
Valeur limite à courte terme 9500 mg/m³ 5000 ppm(V)

Propane-2-ol

Liste Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
Valeur limite à courte terme 400 mg/m³ 980 ppm(V)
Remarque : Notes: 980; Temp-N°: 84

Propane-2-ol

Liste Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
Valeur limite à courte terme 980 mg/m³ 400 ppm(V)

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Substance de référence HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE
Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf. Ouvrier
Durée d'exposition exposition répétée
Voie d'exposition dermale
mode d'effet Effet systémique
Concentration 773 mg/kg

HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 5 / FR

Date de révision: 12.04.2016

remplace la version : 4 / FR

Date d'impression 10.06.16

Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier exposition répétée par inhalation Effet systémique 2035	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur exposition répétée dermale Effet systémique 699	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur exposition répétée par inhalation Effet systémique 608	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur exposition répétée orale Effet systémique 699	mg/kg
Propane-2-ol Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Long terme dermale Effet systémique 888	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Long terme par inhalation Effet systémique 500	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme dermale Effet systémique 319	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 / FR

Date de révision: 12.04.2016

Date d'impression 10.06.16

Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Propane-2-ol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	140,9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Marin	
Concentration	140,9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	2251	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	28	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	552	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Masque complet, filtre A

Protection des mains

Matériau approprié	vitone		
Épaisseur du gant	0,5	mm	
Temps de pénétration	env. 480	min	

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; Protection du visage

Protection du corps

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 5 / FR

Date de révision: 12.04.2016

remplace la version : 4 / FR

Date d'impression 10.06.16

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Vêtement de protection anti-feu et antistatique; Chaussures de sécurité

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
La limite de l'odeur	
Remarque	non déterminé
valeur pH	
Remarque	non déterminé
Point de fusion	
Valeur	< -20 °C
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Valeur	78 à 120 °C
Point d'éclair	
Valeur	< 1 °C
méthode	Pensky-Martens closed cup
Le coefficient de l'évaporation	
Remarque	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	
non déterminé	
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite d'explosivité, inférieure	env. 0,8 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure	env. 15 %(V)
Pression de vapeur	
Valeur	env. 8 kPa
température	20 °C
Densité de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité	
Valeur	env. 0,74 g/cm ³
température	20 °C
Hydrosolubilité	
température	20 °C
Remarque	partiellement miscible
solubilité(s)	
Remarque	non déterminé
coefficient de partage: n-octanol/eau	
Remarque	non déterminé
Température d'inflammabilité	
Valeur	> 200 °C
température de décomposition	

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 5 / FR

Date de révision: 12.04.2016

remplace la version : 4 / FR

Date d'impression 10.06.16

Remarque non déterminé

Viscosité

Valeur	env. 0,7		mm ² /s
température	25	°C	

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Espèces	rat		
DL50	>	5840	mg/kg
méthode	OCDE	401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Espèces	lapin		
DL50	>	2920	mg/kg
méthode	OCDE	402	

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 / FR

Date de révision: 12.04.2016

Date d'impression 10.06.16

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Espèces	rat		
CL 50	>	25,2	mg/l
Durée d'exposition		4	h
méthode		OCDE 403	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Le contact de longue durée ou répété avec le produit peut provoquer des lésions de la peau non allergiques (dermite de contact)

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Voie d'exposition	dermale
évaluation	non sensibilisant
méthode	OCDE 406

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Danger par aspiration

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 / FR

Date de révision: 12.04.2016

Date d'impression 10.06.16

Toxicité pour les poissons (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	11,4		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	3		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0,17		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

Toxicité pour les algues (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE50	30	à	100 mg/l
Durée d'exposition	72	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 / FR

Date de révision: 12.04.2016

Date d'impression 10.06.16

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. Mélange (HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
Carte pour désignation du danger	3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
Prescription particulière	640D
Quantité limitée	1 I
Les catégories de transport	2

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Code de restrictions en tunnels	D/E
---------------------------------	-----

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. Mixture (HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
--------------------	----

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin	
EmS F-E, S-E	

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. Mixture (HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
--------------------	----

14.5. Dangers pour l'environnement

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière**

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 5 / FR

Date de révision: 12.04.2016

remplace la version : 4 / FR

Date d'impression 10.06.16

de sécurité, de santé et d'environnement**Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

COV

COV (CE) 100 %

MAL-Code

MAL-Code 5-3

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

SECTION 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.